



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 OCTOBRE 2013

Convocation : 03/10/13 - Affichage : 17/10/13

Etaient Présents :

Gérard BRIE – Francis COMBEL - Jean-Bernard CUENOT – Cécile DORBON - Hervé DUBOIS-DUNILAC – Dominique FIATTE - Alain JACQUOT - Pierre JOUFFROY – Marinette MASSON – Jean-Luc PAUTHIER - Christian TRONCIN.

Absent sans pouvoir : Daniel ANGUENOT

Absents avec pouvoir : Jacques LOUVET avec pouvoir à Christian TRONCIN et Daniel BRULET avec pouvoir à Jean-Bernard CUENOT

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Informations

- ↳ Le démarrage des travaux de réfection de plusieurs rues du village ainsi que ceux d'assainissement sur le Petit Roulans est prévu vers le 15 octobre.
- ↳ Construction Entrepôt rue des aloses : Hervé DUBOIS a listé les travaux restant à faire : descente des chéneaux, pose des moteurs des portes et portillon.

1. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Délibération n° 38

Le Maire rappelle que le P. L. U. de ROULANS doit être révisé avant fin 2014 pour être mis en compatibilité avec le SCOT. Il donne compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à ce sujet le 26 septembre écoulé avec M. Stéphane PORCHERET des services de l'Audab (agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine).

La municipalité se trouve aujourd'hui dans une position délicate ne sachant pas si elle doit ou pas lancer la procédure :

- à 5 mois des élections municipales,
- alors que les P. L. U. vont, peut-être, être transférés à l'intercommunalité dans un délai de trois ans (projet de loi actuellement en débat au Sénat) et dans l'affirmative, pourraient faire l'objet d'une nouvelle révision à cet échelon (⇒ PLUi : plu intercommunal),
- compte tenu également qu'elle ne connaît pas les risques encourus si les délais ne sont pas respectés, une réponse précise est attendue de l'Audab à ce sujet,

Le coût de la révision freine également la décision : 30 000 € (subvention espérée : 7000/8000 € mais réforme en cours).

Fort de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal décide de mettre en suspens pour l'instant le lancement de la procédure de révision.

Le Maire a ensuite commenté le projet de loi A. L. U. R. (transfert des PLU vers les communautés de communes) en donnant lecture d'un article de presse :

« Le Maire est censé tenir un rôle central en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme. Ce n'est plus lui qui décidera de l'avenir de sa commune mais puisqu'il signe le permis de construire, sa liberté demeure entière ! Par contre il est prévu que les communes compétentes de moins de 10 000 habitants ne puissent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude des demandes d'autorisation, dès lors qu'elles font partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus.

Autrement dit, le Maire n'a plus de pouvoir pour décider de l'avenir de son territoire mais il ne sera pas aidé non plus pour délivrer des permis de construire à partir d'un texte qu'il n'a pas lui-même élaboré ».

2. AMENAGEMENT DE LA RUE CHAMP PICOT ET VIABILISATION DE 4 LOTS

Délibération n° 39

Le Maire présente à l'assemblée le rapport qu'il vient de recevoir du maître d'œuvre de la commune dans ce dossier, le Cabinet SAFEGE pour l'aménagement de la rue Champ Picot et la viabilisation de quatre lots :

- Phase 1 / Construction de la voirie et des réseaux de la future rue Champ Picot
(depuis la rue du Cotard jusqu'à Champonot) **265 000 € ht**

L'estimation Safège a augmenté de 34 500 € par rapport à celle de 2010 car elle inclut désormais :

- un important mur de soutènement (85 ml au lieu de 60 ml),
- le remplacement complet de la conduite d'eau potable située sur le tracé du mur (possibilité de prise en charge par le Syndicat des Eaux à étudier si passage sur des propriétés privées),
- une augmentation du coût des matières premières depuis 3 ans.

- Phase 2 / Viabilisation depuis la rue Champ Picot, la construction de la première rue du Lotissement et la viabilisation des quatre premiers lots **128 000 € ttc**

- Maîtrise d'œuvre – SAFEGE – Viabilisation des 4 lots **3 588 € ttc**

Le Maire précise que le but de la Commune sera de tendre vers un équilibre budgétaire entre dépenses (ci-dessus) et recettes (vente des 4 lots) et demande l'accord du conseil municipal pour lancer la procédure administrative :

- dépôt des demandes de subvention sur les bases ci-dessus pour la partie 1 : voirie – eau et assainissement (ces quatre postes devront être scindés car financeurs différents),
- validation du bon de commande SAFEGE pour 3588 € ttc.

Après discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité le lancement de ces procédures.

2. 2. Demande de subvention

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'engager et de réaliser les travaux de **construction de la voirie et des réseaux de la future rue Champ Picot** pour un montant total de **265 000 € ht** – deux cent soixante cinq mille euros.
- sollicite l'aide financière de l'Etat – dossier DETR – à hauteur de 25 % pour la partie voirie,
- sollicite l'aide du Conseil Général du Doubs et de l'Agence de Bassin pour la partie réseaux – eau et assainissement.
- sollicite l'autorisation de commencement de travaux avant décision attributive de subvention.

3. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n° 40

Le Maire présente le cahier des charges qu'il vient de recevoir du Pays du Doubs Central après aval de l'ADEME et demande sa validation par l'assemblée avant de lancer la consultation des entreprises. En voici le détail :

ROULANS : Localisation et détails des travaux

56 points lumineux à rénover pour 50 luminaires à installer : l'opération vise à supprimer tous les luminaires de type « boule » et supprimer tous les sources à vapeur de mercure BF (Ballon Fluo). Notons que pour 2 points lumineux équipé de 3 luminaires sur le même mat, il a été choisi d'installer 1 seul luminaire de remplacement.

Deux points lumineux sont supprimés (A-04 et F-10)

- 23 points lumineux en éclairage d'ambiance et 27 en éclairage fonctionnel
- 27 sources Cosmo 60W à installer
- 23 sources LEDS 28W à installer
- 1 source SHP 250W à supprimer

- 23 mats sont à remplacer : 5 mats de 8m, 2 mats de 5m et 16 mats de 4 mètres à remplacer
- 12 armoires d'alimentation électrique à remplacer : sur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L,
- 12 horloges astronomiques à installer sur les armoires : A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L
- 30 ampoules à vapeur de mercure (BF) à déposer et recycler

RUES	Luminaire à installer	Catégories lumineures	Mâts à remplacer	Numéros Points lumineux	Armoires concernées	Sources actuelles	Sources à installer
Aigremont (rue d')	1	Ambiance	-	I-41	I	SHP 100W	LED 28W
Aloses (rue des)	2	Fonctionnel	-	F-06 F-07	F	BF 125W	COSMO 60W
Artisans (rue des)	1	Ambiance	1 (5m)	H-02	H	BF 125W	LED 28W
	1	Ambiance	1 (5m)	H-01		SHP 100W	LED 28W
Broussottes (rue des)	1	Fonctionnel	-	C-24	C	BF 125W	COSMO 60W
Caillotte (imp de la)	1	Ambiance	-	E-21	E	BF 125W	LED 28W
	1	Ambiance	-	E-20		SHP 100W	LED 28W
Chaille (rue de la)	5	Fonctionnel	-	J-13 J-14 J-16 J-17 J-18	J	BF 125W	COSMO 60W
Champonot (rue de)	2	Fonctionnel	-	A-15 A-35	A	BF 125W	COSMO 60W
	1	Ambiance	-	A-17		SHP 100W	LED 28W
Charrière (rue)	1	Fonctionnel	-	I-16	I	BF 125W	COSMO 60W
Chenot	1	Fonctionnel	-	M-01	-	BF 125W	COSMO 60W
Claude Perreciot (rue)	1	Fonctionnel	-	I-13	I	BF 125W	COSMO 60W
Collège (rue du)	4	Fonctionnel	4 (8m)	B-01 B-02 B-03 C-42	B/C	BF 125W	COSMO 60W
Cotard (rue du)	1	Fonctionnel	1 (8m)	B-12	B	BF 125W	COSMO 60W
Eglise (rue de l')	3	Fonctionnel	-	I-31 I-33 I-37	I	BF 125W	COSMO 60W
Essarts (rue des)	4	Ambiance	4 (4m)	C-31 C-33 C-34 C-35	C	SHP 100W	LED 28W
Grande Rue	0		-	A-04	A	BF 250W	supprimer
Groseillers (rue des)	0		-	F-10	F	SHP 100W	supprimer
Groseillers (rue des)	1	Ambiance	-	F-11	F	SHP 100W	LED 28W
Jean de Vienne (rue)	1	Fonctionnel	-	G-10	G	BF 125W	COSMO 60W
Pins (rue des)	3	Ambiance	2 (4m)	C-36 C-37	C	SHP 100W	LED 28W
			1 (4m)	C-38 C-39 C-40			
Près (rue des) (D14 à déplacer de 1.50 m)	5	Ambiance	5 (4m)	D-14 D-15 D-16 D-18 D-19	D	SHP 100W	LED 28W
Trouillets	3	Fonctionnel	-	L-02 L-03 L-04	L	BF 125W	COSMO 60W
Vergers (rue des)	2	Fonctionnel	-	F-05 G-02	F/G	BF 125W	COSMO 60W

Vignes (rue sous les)	4	Ambiance	3 (4m)	B-05 B-06 B-10	B	SHP 100W	LED 28W
			1 (4m)	B-07 B-08 B-09			
TOTAL	50		23	56	12	-	-

Le budget prévisionnel du projet, approuvé par délibération du 07/09/12, s'élevait ainsi :

<input checked="" type="checkbox"/>	Coût prévisionnel total	46 635 € ht
<input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement 12 armoires d'alimentation	7 000 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Subvention ADEME : 50 x 360 €	18 000 €

Vient s'y ajouter l'aide financière du Syded aujourd'hui fixée à 45,60 % soit :

<input checked="" type="checkbox"/>	Subvention Syded : 45,60 % sur 46 635 €	21 266€
	Reste à la charge de la Commune	14 369 € ht

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide d'engager cette opération et valide à cet effet à l'unanimité le cahier des charges dont extrait ci-dessus.

4. PROPOSITION D'ACHAT MAISON MORIN 38 GRANDE RUE

Délibération n° 41

Les héritiers de M. MORIN Jacques souhaitent savoir si la commune serait intéressée par l'achat de l'habitation de leur papa, sise 38 grande rue : parcelles AB 248 à AB 255 pour un total de 4 ares 09.

Une visite des lieux a été organisée le 8 octobre à 11 h en présence de plusieurs conseillers municipaux. La maison comporte deux appartements indépendants (escalier extérieur). Quelques travaux de rafraîchissement sont à prévoir.

Le Maire y voit là une belle opportunité de rapprocher la Poste au centre du village – souhait souvent évoqué par la Direction – et demande l'avis de l'Assemblée avant de prendre rendez-vous avec le Directeur.

Le déplacement du bureau de poste pourrait s'effectuer sous forme d'« opération blanche » ; la recette des loyers des deux bâtiments (38 et 52 grande rue) couvrant les dépenses : achat et travaux à y réaliser.

L'assemblée est unanimement favorable à la réalisation de ce projet et mandate le Maire pour contacter les services de la Poste et engager la négociation avec la famille après estimation du bien par France Domaines.

5. ACHAT DE TERRAINS CARREFOUR DES TROUILLETS

Délibération n° 42

Le Maire expose que la commune doit acquérir du terrain de chaque côté sur le haut de la rue des Trouillets pour permettre la réalisation des travaux d'élargissement du carrefour programmés par le Conseil Général du Doubs.

Les acquisitions pourraient avoir lieu comme suit :

- avec M. MAHI-TANI et Mme KASMI

Achat de 179 m2 en bord de route sous forme d'échange sans soulte avec 328 m2 communaux enclavés dans leur propriété

- avec Mme RUEFF épouse BINETRUY

Acquisition de 186 m2 en bord de route au prix de 70 € occupée (bail agricole)

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée donne son accord sur ces transactions à l'unanimité.

6. TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

La commune a institué la taxe sur Roulans en 2006 avec une durée légale de vacance de 5 ans à l'époque. Un nouveau dispositif législatif vient de ramener celle-ci à 2 ans. Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, délibère donc à nouveau sur le sujet sans précision de durée :

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,
le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,
charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7. DECISIONS MODIFICATIVES

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessous :

7.1 Budget général – Décision modificative n° 2

Délibération n° 44

Dépenses de Fonctionnement

Article 61522 – Travaux de bâtiment + 8 000 €
(suite à la rénovation de plusieurs appartements communaux dont la maison de la Chaille)

Recettes de Fonctionnement

Article 752 - Loyers + 2 000 €
Article 7551 – Reversement Budget Forêt - 2 000 €
Article 7718 – Autres produits exceptionnels + 2 200 €
Article 7788 – Produits exceptionnels divers + 5 800 € (remboursement taxe foncière)

7.2 Budget Forêt – Décision modificative n° 2

Délibération n° 45

DI – Travaux d'investissement + 2 000 €
 RI - Virement du fonctionnement + 2 000 €
 DF – Virement en investissement + 2 000 €
 RF – Reversement Budget Général - 2 000 €

Hervé DUBOIS a précisé que cette décision modificative concernait des travaux complémentaires de l'ONF sur 2013 pour préparation d'une future coupe : coût 1795 € ttc. Il a également informé l'assemblée que les pins qui vont être coupés fin octobre vers le plateau sportif du Collège vont être vendus à l'entreprise PESEUX pour la somme de 300 €.

7.3 Budget Assainissement – Décision modificative n° 1

Délibération n° 46

- DF – 6811 – Dotation aux amortissements + 2 700 €
- RI – 28158 – Amortissements + 2 700 €

8. INFORMATIONS

8.1. Comptes rendus des réunions du Sivos du 26 septembre

Rythmes scolaires

Le Maire a donné compte-rendu des dernières réunions organisées pour mettre en place les futurs rythmes scolaires des enfants du Sivos. Un comité de pilotage réunissant élus, enseignants, dden et parents d'élèves, a été constitué et planche chaque semaine sur le sujet depuis le 8 octobre.

Compétence Crèche

Suite à la demande de la Préfecture, le comité syndical a délibéré à nouveau sur le projet de crèche et a rejeté, par 9 voix pour et 2 contre, la possibilité de transformer le Sivos en syndicat à la carte, après avoir écouté une ultime fois la position du Maire de Vennans. Le projet de crèche du Sivos est défendu par la Préfecture, le Conseil Général et la CAF.

9. C. R. REUNION C. C. V. A.

Christian TRONCIN a donné compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire qui s'est tenue

à Champlive le 7 octobre dernier.

La séance est levée à 21 h 45.